

# Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

**DÉLIBÉRATION N°2023-031**

**EN DATE DU 05 JUIN 2023**

**CONTRACTUALISATION : DEMANDE DE FINANCEMENT POSTE CHARGÉE DE MISSION  
AMÉNAGEMENT CONTRACTUALISATION PAR LE DÉPARTEMENT PROGRAMME BOOST'TER 2023**

\*\*\*

Le Conseil Communautaire s'est réuni le cinq juin deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Nouziers, selon convocation le 22/05/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. APPERE Roger a été désigné secrétaire de séance.

**Présents (20) :**

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

**Absents ayant donné pouvoir (3) :**

AUROSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à GUYOT Pierre, CHAVANT Philippe donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François, LANGLOIS Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy.

**Excusés (4) :**

AUSSOURD Jacques, DARVENNE Céline, MOULIN Eveline, PILAT Hélène.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	23	23	23	0

\*\*\*

Vu la délibération n° 2020-097 du 14 décembre 2020 relative à la contractualisation avec le Conseil Départemental, notifiant l'avenant au contrat Boost'ter ;

Il est proposé de solliciter le financement de soutien à l'ingénierie territoriale du Conseil Départemental pour le contrat Boost'Ter sur le poste de la chargée de mission Aménagement et Contractualisation pour l'année 2023.

Dépenses		Recettes	
Poste de chargé de mission Aménagement (1 ETP)	40 000 €	Département de la Creuse (Boost'Ter) : 50 %	20 000 €
		Autofinancement 50 %	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

- **SOLLICITE** l'intervention du Conseil Départemental de la Creuse au travers du contrat Boost'ter pour le soutien à l'ingénierie du poste de chargé(e) de mission aménagement au titre de l'année 2023.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait à Genouillac, le 05 juin 2023,  
Guy MARSALEIX, Président,

